



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Glasson Benoît / Gaillard Bertrand  
**Chalet de l'Areney**

2021-GC-26

### I. Résumé du postulat

Par postulat déposé le 9 février 2021 et transmis au Conseil d'Etat le 10 février 2021, les députés Benoît Glasson et Bertrand Gaillard demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport de l'état de tous les bâtiments rattachés à Grangeneuve, notamment les fermes et chalets d'alpage ainsi que de chiffrer les frais d'entretien de ces bâtiments en vue de disposer d'une planification globale. Les députés veulent disposer de ces informations dans le cadre du projet de démolition du chalet de l'Areney, à Sorens. Ils estiment qu'en disposant d'une planification des bâtiments appartenant à Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, l'Etat serait en mesure de mieux gérer ce patrimoine.

Au sujet du chalet de l'Areney, les députés demandent le coût des variantes a, b et c qui ont été étudiées. Compte tenu de la construction de la nouvelle ferme laitière sur le site de Grangeneuve, les postulants se demandent s'il est nécessaire d'avoir deux fermes-écoles dans le canton de Fribourg.

### II. Réponse du Conseil d'Etat

Au sujet du chalet de l'Areney, et en complément de sa réponse du 12 janvier 2021 à la question 2020-CE-195, le Conseil d'Etat donne les informations suivantes pour le coût des trois variantes qui ont été étudiées.

#### Variante a

Il s'agit de la démolition du bâtiment actuel et la réalisation d'un couvert identique aux deux couverts existants. Il s'agit de la variante la plus simple qui pourrait satisfaire aux besoins de la ferme-école bio de Sorens. Son coût estimatif s'élève à 145 000 francs (2014, montant hors taxe). Cette variante n'a toutefois pas été retenue car elle ne permet pas le maintien du volume bâti existant exigé par le Service des biens culturels (SBC).

#### Variante b

Cette variante prévoyait l'assainissement du bâtiment actuel et l'adaptation aux besoins de la contention des cerfs de la ferme-école. Cette variante, au regard de la valeur de la substance du bâtiment existant, implique le remplacement, voire la démolition de plusieurs éléments et la reconstruction de ces derniers. Le coût de cette variante est très élevé et la fonctionnalité de ce bâtiment assaini reste limitée. Le coût estimatif de cette variante s'élève à 470 000 francs (2016, montant hors taxe).

## Variante c

La variante c prévoit la démolition et la reconstruction d'un bâtiment plus simple. Cette reconstruction permet de réaliser un bâtiment adapté à son futur usage, une utilisation adéquate et une sécurité optimale. Il respecte la demande du SBC, c'est-à-dire de maintenir le volume bâti actuel. Avec un coût estimatif de 300 000 francs (2016, montant hors taxe), c'est aussi la plus rationnelle. Cette variante est celle retenue par Grangeneuve.

Pour les trois variantes, il faut préciser qu'il s'agit d'estimations à +/- 25 %. A ce stade, Grangeneuve n'a pas encore de projet définitif permettant de lancer des appels d'offres. La demande de permis de démolition pour le chalet d'Arenay a par ailleurs été suspendu sur demande de Grangeneuve.

Le rapport demandé par les auteurs du présent postulat permettra notamment d'analyser le bien-fondé de la variante retenue en vue d'avoir le bâtiment le plus rationnel répondant au mieux aux exigences de l'élevage des cerfs.

Pour le Conseil d'Etat, le site de Grangeneuve et le site de la ferme-école bio de Sorens sont en effet complémentaires. Le chantier de la ferme laitière de Grangeneuve est terminé et elle sera inaugurée en septembre prochain. Dotée des dernières innovations technologiques et d'un système de relevé des données en continu, elle deviendra un centre de formation unique en Suisse.

Quant à la ferme-école bio de Sorens, elle remplit les exigences de l'agriculture biologique labélisée Bio-Bourgeon. Elle est l'exemple d'une production laitière basée sur la pâture intégrale, une production de viande porcine et bovine avec un engraissement basé sur les herbages et un des plus grands troupeaux de cerfs rouges de Suisse. La ferme-école collabore étroitement pour des projets de recherches avec Agroscope, le FiBL (l'Institut de recherche de l'agriculture biologique) et la Faculté VetSuisse de l'Université de Berne.

Le Conseil d'Etat rappelle par ailleurs, que le Grand Conseil a accepté la motion 2017-GC-91 Glauser Fritz/Zamofing Dominique – Rénovation de la ferme-école bio de Sorens. Ce projet a toutefois été considéré comme étant moins prioritaire que les trois projets de constructions prévues sur le site de Grangeneuve, à savoir le bâtiment pour la production des cultures fromagères, la réaffectation de la Grange Neuve avec la halle agricole polyvalente et la halle de technologie agroalimentaire. Sa réalisation sera de ce fait repoussée à 2025/2026 au plus vite.

Par ailleurs, une étude globale permettra de préciser les rôles respectifs de Sorens et Grangeneuve, de manière à contribuer à l'objectif du Conseil d'Etat de faire du canton le leader de l'agroalimentaire en Suisse. L'Etat investit pour cela dans des sites à vocation d'innovation agroalimentaire comme le Campus Grangeneuve-Posieux et le Campus AgriCo, à Saint-Aubin. L'arrivée d'Agroscope et du centre compétence lait cru fera de Fribourg le centre national de la recherche qui pourra rayonner au-delà de ses frontières sur le plan national, voire international.

L'étude devra montrer les synergies et les potentiels de développement aussi bien du site de Sorens que du Campus Grangeneuve-Posieux, en lien avec la partie agricole du Campus AgriCo. Elle fera également l'état de tous les bâtiments agricoles rattachés à Grangeneuve, comme les fermes et les chalets d'alpages, et devra aussi chiffrer les frais d'entretien en vue de disposer d'une planification globale.

En conclusion, compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat.

*28 juin 2021*